

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 29 mars 2012**

CG12/3<sup>ème</sup>/I-02

*L'an deux mil douze, le 29 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**DROITS DEPARTEMENTAUX  
D'ENREGISTREMENT ET TAXE DEPARTEMENTALE  
DE PUBLICITE FONCIERE**

—  
Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré.

**LE CONSEIL GENERAL**

- Décide de maintenir le taux d'enregistrement applicable à l'ensemble des mutations à titre onéreux d'immeubles, quelle que soit leur nature à 3,80 %.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,